

## **DELIBERATION DD2026\_003**

| Nombre<br>de membres du conseil |    |
|---------------------------------|----|
| en exercice                     | 82 |
| Présents                        | 62 |
| Votants                         | 74 |
| Pouvoirs                        | 12 |

Date de convocation du Conseil communautaire du  
Grand Périgueux le 20 février 2026

**LE 26 février 2026**, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU  
GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en  
session ordinaire sous la présidence de  
**M. Jacques AUZOU**

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

### **BUDGETS PRIMITIFS 2026 ET MESURES DIVERSES D'ORDRE BUDGÉTAIRES**

#### **PRESENTS :**

M. AUDI, M. AUZOU, Mme DRUILLOLE, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. CAPIERRE, M. CURNIL, M. DOBBELS, M. GEORGIADIS, Mme LABAILS, M. LE MAO, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, M. REYNET, Mme SALINIER, Mme SALOMON, M. TALLET, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M. DENIS, M. MOTARD, Mme FAURE, M. GUILLEMET, Mme ROUX, M. PERPEROT, Mme TOURNIER, M. SERRE, M. MARTY, M. BIDAUD, Mme ARNAUD, M. PARVAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS, Mme ESCLAFFER, Mme SARLANDE, M. NARDOU, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. BOURGEOIS, M. CADET, M. DELCROS, Mme FRANCESINI, M. NOYER, M. MARSAC, Mme DUPUY, M. LAVITOLA, Mme MARCHAND, M. AMELIN, Mme MASSOUBRE-MAREILAUD, M. PALEM, M. CHAPOUL, M. VADILLO, M. CHANTEGREIL, M. PERIER, Mme CHERBERO, Mme MONTEIL-MAYAUD, Mme RENAUD

#### **ABSENT(S) EXCUSE(S) :**

M. LACOSTE, M. LARENAUDIE, Mme LUMELLO, M. PIERRE NADAL, Mme FAVARD, Mme LANDON, Mme DUVERNEUIL, Mme REYS

#### **POUVOIR(S) :**

M. COLBAC donne pouvoir à M. GEORGIADIS  
Mme GONTHIER donne pouvoir à Mme SALOMON  
M. LEGAY donne pouvoir à M. NARDOU  
M. DUCENE donne pouvoir à M. CHANTEGREIL  
M. RATIER donne pouvoir à M. SUDREAU  
M. MALLET donne pouvoir à M. NOYER  
M. BELLOTEAU donne pouvoir à Mme CHERBERO  
M. GUILLEMOT donne pouvoir à M. CAPIERRE  
M. BARROUX donne pouvoir à M. PERPEROT  
Mme DOAT donne pouvoir à M. LAVITOLA  
M. GASCHARD donne pouvoir à M. PALEM  
M. LACOUR-COULON donne pouvoir à M. TALLET

## BUDGETS PRIMITIFS 2026 ET MESURES DIVERSES D'ORDRE BUDGÉTAIRES

**Vu** le code général des collectivités territoriales.

**Considérant que** l'article L 1612-2 et suivants du Code général des collectivités territoriales (CGCT) posent que les budgets des collectivités territoriales et de leurs établissements publics doivent être votés avant le 15 avril de l'exercice auquel ils se rapportent.

**Que** pour rappel le Grand Périgueux dispose des budgets suivants :

- **Le budget Principal** : il regroupe toutes les activités administratives du Grand Périgueux non incluses dans un budget annexe. Il est tenu en € TTC, sauf pour les opérations ALIENOR et le camping de Neufont qui sont assujetties à la TVA.
- **Le budget Immobilier d'entreprises** : ce budget annexe permet le suivi des opérations immobilières et foncières destinées à la location à des tiers privés (sauf pour les gendarmeries). Il est assujetti à la TVA sauf pour la Maison de santé de Vergt.
- **Le budget zones d'activités économiques (ZAE)** : ce budget annexe est tenu en comptabilité de stock et assujettie à la TVA, il est chargé de comptabiliser les opérations de viabilisation et de commercialisation du foncier des zones d'activités économiques. Les zones d'activités incluses dans ce budget sont constituées par un ensemble foncier clairement délimité et destiné à être vendu à des acteurs économiques après viabilisation. Les réserves foncières non affectées sont donc exclues de ce budget. Le budget ZAE supporte les opérations d'acquisitions et de viabilisation de chacune des zones ainsi que les frais financiers et la fiscalité afférente. Une fois que l'opération de commercialisation d'une ZAE est close, tous les terrains identifiés comme commercialisables ayant été vendus, le résultat de commercialisation est repris au budget principal. Le patrimoine non commercialisé (voirie, espaces publics...) est intégré au budget principal.
- **Le budget assainissement** : Ce budget concerne la gestion de l'assainissement collectif et individuel sur l'ensemble des communes. Il est assujetti à la TVA.
- **Le budget Transports et mobilité** : Ce budget regroupe l'ensemble des dispositifs liés aux transports publics, l'intermodalité, l'aménagement et l'exploitation du réseau de transport public, (sauf les fonds de concours, la nomenclature comptable ne le permettant pas). Ce budget est partiellement assujetti à la TVA pour les opérations liées à l'exploitation du réseau Périmouv', à l'exception des installations publiques (voirie, espaces publics, travaux ferroviaires...).
- **Le budget déchets** : il s'agit d'un budget créé en 2023 et qui porte les flux de la redevance incitative collectée par le Grand Périgueux puis reversée au SMD3. Ce mécanisme de « boîte à lettre », prévu et encadré par la loi, sert à maintenir le coefficient d'intégration fiscale de la communauté et par voie de conséquence, la dotation d'intercommunalité.

**Considérant que** l'année 2026 est marquée par le renouvellement des assemblées, dans son contexte le CGCT repousse la date du vote des budgets primitifs du 15 au 30 avril. Toutefois, au vu des délais de renouvellement de l'assemblée et pour un bon fonctionnement de l'institution, il est préférable de voter les budgets avant les élections, libre au nouvel exécutif de l'amender par voie de budget supplémentaire le cas échéant.

**Que** par voie de conséquence, contrairement à ce qui était financiers seront votés après les élections, et en tout état de ca légale.

**Que** l'article L 1612-32 CGCT, précise que lorsque le budget primitif est voté avant le compte financier, il doit reprendre de façon anticipée leurs résultats, établies contradictoirement avec le comptable. Les résultats anticipés, attestés par le comptable, sont présentés en annexe.

**Que** par ailleurs, s'agissant d'un budget pré électoral, le budget proposé est un budget de transition ne comprenant que des mesures déjà votées par le conseil communautaire, ce que l'on pourrait qualifier communément de « coups partis ».

**Que** pour chaque budget, les projets de budgets primitifs sont présentés en annexe.

### Le budget primitif 2026

**Considérant que** de façon consolidée, **le budget proposé est de 133,83 M€.**

**Que** le budget des déchets n'est pas inclus dans le périmètre de la consolidation.

| En M€                      | Budget primitif         | Dép. de Fonct.          | Rec. de Fonct.         | Dép. d'Inv. (hors dette) | Niveau d'épargne                     | Evolution de l'endettement       |
|----------------------------|-------------------------|-------------------------|------------------------|--------------------------|--------------------------------------|----------------------------------|
| Principal                  | 86,067                  | 61,582                  | 66,836                 | 19,305                   | 5,254/7,86%<br>(6,468/9,73%)         | +8,330 M€                        |
| Mobilités                  | 27,340                  | 13,965                  | 17,451                 | 11,826                   | 3,486/19,9%<br>(5,373/31,8%)         | +0,691 M€                        |
| Assainissement             | 12,280                  | 3,369                   | 6,832                  | 7,054                    | 3,463/50,7%<br>(3,130/48,7%)         | +1,558 M€                        |
| Immobilier                 | 2,202                   | 0,390                   | 0,484                  | 1,411                    | 0,094/19,4%<br>(0,330/64,6%)         | -0,040 M€                        |
| ZAE                        | 5,940                   | 5,876                   | 2,458                  |                          |                                      | +2,721 M€                        |
| <b>Données consolidées</b> | <b>133,83</b><br>- 3,3% | <b>85,182</b><br>+10,9% | <b>94,062</b><br>+2,3% | <b>39,596</b><br>-33,34% | 12,298/ 13,42 %<br>(15,06M€ /16,68%) | <b>+13,259</b><br>(+8,8 en 2025) |
| Déchets                    | 19,971                  | 19,971                  |                        |                          |                                      | -                                |

**Qu'**avec un total de 133,83 M€, le budget primitif 2026 est en baisse par rapport à celui de 2025, de 3,3 %.

**Que** l'autofinancement consolidé baisse de 2,32 M€ par rapport à 2025 pour se porter à 12,298 M€ soit 13,42% des recettes de fonctionnement.

### Le budget principal : 86,067 M€

**Considérant que** le budget primitif 2026 est un budget technique de mesures votées et à l'inscription des crédits nécessaires au bon fonctionnement des services publics.

**Qu'**au jour de la rédaction de cette note, ni la DGF, ni les produits fiscaux ne sont notifiés.

**Que** le budget primitif 2026 est prévu à 86,067 M€, en baisse de 12,6 %.

**Que** cette baisse n'est pas uniforme car les dépenses de fonctionnement croissent (+2,5%) et celles d'investissement refluent (-42,8%) en cohérence avec le cycle électoral.

en millions d'€, mouvements réels

| <b>NATURE</b>                                 | <b>Total budget 2025</b> | <b>Budget 2026</b> | <b>évolution du budget</b> |
|-----------------------------------------------|--------------------------|--------------------|----------------------------|
| <i>Recettes de fonctionnement</i>             | 66,437                   | 66,836             | 0,6 %                      |
| <i>Dépenses de fonctionnement</i>             | 58,380                   | 59,832             | 2,5 %                      |
| <i>Intérêts de la dette</i>                   | 1,589                    | 1,750              | 10,1 %                     |
| <b>Epargne brute courante</b>                 | <b>6,468</b>             | <b>5,254</b>       | <b>-18,8 %</b>             |
| <i>cessions d'actifs</i>                      | 1,408                    | 1,889              | 34,2 %                     |
| <i>Autres opérations exceptionnelles</i>      |                          | 0,612              |                            |
| <b>Epargne brute</b>                          | <b>7,876</b>             | <b>7,755</b>       | <b>-1,5 %</b>              |
| <i>Capital de la dette</i>                    | 4,774                    | 5,180              | 8,5 %                      |
| <b>Epargne nette</b>                          | <b>3,102</b>             | <b>2,575</b>       | <b>-17,0 %</b>             |
| <i>Recettes d'Investissement hors emprunt</i> | 20,325                   | 11,193             | -44,9 %                    |
| <i>Emprunts</i>                               | 15,762                   | 13,510             | -14,3 %                    |
| <i>Dépenses d'Investissement hors dette</i>   | 33,750                   | 19,305             | -42,8 %                    |
| <b>Total du budget</b>                        | <b>98,493</b>            | <b>86,067</b>      | <b>-12,6 %</b>             |

- ◆ **Les dépenses de fonctionnement courantes augmentent de 2,5% à 59,832 M€.**

**Considérant que** parmi les dépenses, la masse salariale progresse, du fait notamment de l'augmentation de 4 points des cotisations, le reste de la progression est imputable au glissement vieillesse technicité.

**Que** les autres dépenses de fonctionnement évoluent dans les mêmes proportions (+2,6%), de 960 000 €. Parmi les principales évolutions on peut noter :

- L'augmentation du montant de la taxe de séjour reversée aux office de tourisme et au Département soit 300 000 € tant en recettes qu'en dépenses.
- L'augmentation des dépenses liées à la politique de l'habitat pour 278 000 € (mise en application du PACTE).
- L'inscription d'une subvention de 265 000 € pour le budget immobilier d'entreprises (en lien avec les modalités d'inscription des loyers afférents au dossier FEDD).
- La prise en charge de SÎLOT en année pleine : + 111 000 €.

**Qu'à** la demande du comptable public, il est également proposé d'admettre en non valeur 5 titres de recettes pour 65 991,37 € émanant des exercices 2009 à 2013.

- ◆ **La charge de la dette est de 1,75 M€ en progression de 10 % (+ 161 000 €)**
- ◆ **Les recettes de fonctionnement augmentent de 0,6 % à 66,836 M€**

**Que** cette faible progression s'explique surtout par quatre facteurs :

- La stagnation des produits de TVA, principale ressource de la Communauté (18,4 M€)
- Les baisses de dotations de la loi de finances (baisse de la compensation des exonérations fiscales sur les entreprises industrielles pour 200 000 €, baisse de la dotation de compensation de la DGF pour 100 000 €)
- L'évolution très faible des bases fiscales (+0,8%) qui génèrent seulement 80 000 € de produits supplémentaires.
- La stabilité des taux

|                          | Taux 2025 | Produit 2025 | Produit attendu 2026 |
|--------------------------|-----------|--------------|----------------------|
| Versement mobilité       | 1,60%     | 15,597 M€    | 16 M€ (+2,5%)        |
| Taxe foncier bâti        | 4,74%     | 6,464 M€     | 6,501 M€ (+0,6%)     |
| Cont. foncière éco (CFE) | 27,76%    | 9,967 M€     | 10,051 M€ (+0,8%)    |
| Taxe foncière non bâti   | 4,73%     | 92 k€        | 93 k€ (+1%)          |

- ◆ **L'épargne brute courante** est prévue à 5,254 M€ en augmentant plus que les recettes.
- ◆ Les recettes exceptionnelles sont à un haut niveau, elles comprennent :
  - 612 000 € de reprises sur provisions au titre d'un contentieux lié à l'aéroport
  - 1 889 000 € de cessions dont 1 200 000 € dans le cadre d'EPICENTRE, les anciens locaux du CIAS à Vergt et diverses propriétés communautaires.
- ◆ **Les dépenses d'investissement** s'élève à 19,305 M€, en baisse de 43 % (-14,4 M€). cette baisse est cohérente par rapport au cycle électoral.

Les principales opérations sont :

- La réalisation des centres de loisirs d'Antonne, du Change et du pôle enfance de Savignac : 3,36 M€
  - Les itinéraires alternatifs : 1,96 M€
  - Sîlot (soldes) : 1,93M€
  - L'aide à la construction et à la rénovation de logements : 1,9 M€
  - Les fonds de concours aux communes dont le stade de Périgueux : 1,3 M€
  - Les acquisitions de l'étang du rosier et du Crapa : 1,08 M€
  - Les réseaux d'eau pluviale : 0,88 M€
  - Les attributions de compensation d'investissement : 0,87 M€
  - Les subventions économiques : 0,6 M€
  - L'appel à projets transition écologique : 0,4 M€
- ◆ **Les recettes d'investissement** s'élèvent à 11,2 M€, on y trouve principalement les excédents antérieurs (5,5M€), les subventions (3M€) et les cessions (1,9 M€).
  - ◆ **L'emprunt d'équilibre du budget est de 13,5 M€**

**Que** le Grand Périgueux remboursera en outre 5,2 M€ d'encours en 2026.

**les budgets annexes : 47,762 M€**

(en millions d'€, mouvements)

| NATURE                                    | budget<br>immobilier<br>d'entreprises | budget<br>assainissement | budget mobilité | budget ZAE   |
|-------------------------------------------|---------------------------------------|--------------------------|-----------------|--------------|
| Recettes de fonctionnement                | 0,484                                 | 6,832                    | 17,451          | 2,458        |
| Dépenses de fonctionnement                | 0,141                                 | 2,807                    | 13,585          | 5,868        |
| Intérêts de la dette                      | 0,249                                 | 0,562                    | 0,380           | 0,008        |
| <b>Epargne brute courante</b>             | <b>0,094</b>                          | <b>3,463</b>             | <b>3,486</b>    |              |
| cessions d'actifs                         | 0,800                                 |                          |                 |              |
| <b>Epargne brute</b>                      | <b>1,159</b>                          | <b>3,463</b>             | <b>3,486</b>    |              |
| Capital de la dette                       | 0,400                                 | 1,858                    | 1,550           | 0,064        |
| <b>Epargne nette</b>                      | <b>0,759</b>                          | <b>1,606</b>             | <b>1,936</b>    |              |
| Recettes d'investissement hors<br>emprunt | 0,769                                 | 4,465                    | 5,169           |              |
| Emprunts                                  | 0,360                                 | 3,415                    | 2,241           | 2,785        |
| Dépenses d'investissement hors<br>dette   | 1,411                                 | 7,054                    | 11,826          |              |
| <b>Total du budget</b>                    | <b>2,202</b>                          | <b>12,280</b>            | <b>27,340</b>   | <b>5,940</b> |

**Considérant que** les budgets présentent un bon niveau d'épargne : 19 % pour le budget immobilier, 51 % pour le budget assainissement et 20 % pour les mobilités.

**Que** ces budgets n'étant dédiés qu'à une seule activité, leur périmètre est relativement stable, mais on peut noter trois évolutions importantes pour l'exercice 2026 :

- sur le budget mobilités, une inscription de 3 382 867 € pour le financement de la navette avec un effet rétroactif dès l'origine (convention dédiée avec la Région jusqu'en 2029).
- sur le budget assainissement, une diminution de 240 000 € du coût de traitement des boues de stations d'épuration
- sur le budget immobilier, une subvention du budget principal de 264 832 € pour couvrir un déficit de fonctionnement. Ce déficit est dû à l'imputation à la section d'investissement des loyers des crédits baux, une recherche de solution avec les services des finances publiques est en cours afin de remédier à cette difficulté comptable.

**Que** par ailleurs, à la demande du comptable il est proposé d'admettre en non valeur 264 € sur le budget assainissement pour deux titres de recettes concernant des personnes « disparues ».

**Que** les budgets annexes permettent la mobilisation de 26,159 M€ pour l'investissement et les aménagements des zones d'activités (dont les dépenses sont réalisées par la section de fonctionnement) avec en particulier :

- les acquisitions et premières études du COM (centre opérationnel des mobilités) : 4,57 M€
- les voies vertes cyclables : 2,39 M€
- les acquisitions de bus : 0,9 M€

- les infrastructures de mobilité douce : 0,75 M€
- les arrêts de bus : 0,63
- la billettique : 0,6 M€
- les parkings de covoiturage : 0,52 M€
  
- les réhabilitations de réseaux d'assainissement : 2,8 M€ dont 1,6M€ pour ceux desservant la station de Saltgourde et 0,75 M€ pour celle de Landry
- Les stations d'épurations : 2,6 M€
  
- la nouvelle gendarmerie de Sorges : 0,55 M€
- la création de locaux commerciaux à Vergt : 0,44 M€
- la réalisation d'un bâtiment au Chambon : 0,39 M€
  
- la ZAE de Cré@vallée est : 3 M€
- la ZAE de Niversac : 0,77 M€
- la ZAE des Moulineaux : 0,38 M€
- les autres ZAE : 1,57 M€

**Considérant que** pour réaliser ces 26,159 M€ d'opérations, l'endettement sera majoré de 4,59 M€ sur ces budgets.

**Que** par ailleurs, les dépenses relevant des arrêts de bus desservant SILOT seront affectées au budget des MOBILITES.

**Qu'un** dossier complet joint en annexe reprend par budget et par politique publique les données issues des projets de budgets primitifs, dont les maquette officielles sont jointes par ailleurs.

#### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Adopte les budgets primitifs 2026
- Constate les résultats 2025 et les reprend de façon anticipée
- Approuve les autres dispositions contenues dans le présent rapport

**Adoptée à l'unanimité.**

|                                                                                                       |                                                                                                    |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Délibération publiée le 05/03/2026                                                                    | Pour extrait conforme                                                                              |
| Délibération certifiée exécutoire<br>à compter du 05/03/2026                                          | Périgueux, le 05/03/2026                                                                           |
| Le secrétaire de séance                                                                               | Le Président                                                                                       |
| Christian LECOMTE  | Jacques AUZOU  |